

Forêts et Développement Rural (FODER) à travers le projet « Mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Volontaire dans le Bassin du Congo, promouvoir les droits et la participation des peuples des forêts » (EU-CFPR) lance un

APPEL A CANDIDATURE

Formation des personnels d'OSC à l'Observation Indépendante Externe Normalisée des activités forestières

BERTOUA, du 24/11/2015 au 04/12/2015



















1. Contexte et Justification

L'exploitation forestière illégale a lieu lorsque le bois (en tant que produit rentable à commercialiser) est récolté, transporté, acheté ou vend en transgressant des lois nationales régissant les activités d'exploitation forestière¹. Malgré la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application de la réglementation, la gouvernance et les échanges commerciaux du bois (FLEGT), les activités d'exploitation forestière illégale se poursuivent sur le terrain, d'importants problèmes de gouvernance demeurent, notamment la faible participation de la société civile et des communautés et le faible niveau d'accès du public aux informations forestières.

Le Système National d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) apporte un appui à l'administration forestière pour mieux remplir ses fonctions régaliennes et pourrait être complémentaires à l'Observation Indépendante formelle et aux travaux des agents de l'Administration forestière. Le SNOIE fournit aux décideurs des informations crédibles sur l'exploitation forestière pour l'amélioration de la gouvernance forestière et la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun, en luttant contre l'exploitation forestière illégale et en fournissant aux décideurs des informations de première main susceptible de contribuer à un meilleur suivi de l'APV-FLEGT. Ce système a le mérite de conceptualiser et de professionnaliser l'observation externe des forêts afin de s'assurer de la crédibilité et de la fiabilité des informations transmises aux autorités compétentes.

Afin de suivre l'utilisation des informations générées par les activités d'OIE et des actions y afférentes, les capacités du personnel d'OSC doivent être renforcées.

C'est dans ce contexte que l'association Forêts et Développement Rural (FODER) à travers le Projet «Mise en Œuvre de l'APV dans le bassin du Congo, Promouvoir les Droits et la Participation des peuples de forêts » (projet EU-CFPR²), organise une session de renforcement de capacités des personnels d'OSC, aux techniques de communication et de lobbying; dans le cadre du système normalisé d'Observation Indépendante Normalisée (SNOIE) des activités forestières.

2. But et objectifs pédagogiques de la formation

¹ BULLETIN 98 du WRM, Septembre 2005 - Édition française

² Projet porté par le Centre for International Development and Traning (CIDT) de l'Université de Wolverhampton et cofinancé par l'UE et le DFID

La formation à l'OIE a pour but de contribuer à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Cameroun à travers le renforcement des capacités des OSC camerounaises engagées dans l'OIE, aux techniques et outils de communication et de lobbying sur les informations générées par les activités d'OIE au Cameroun.

Au terme de la formation, les trois (03) participants sont capables de :

- ♣ Maitriser les contours et procédures du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE) ;
- Comprendre l'importance du lobbying et de la communication pour la mise en œuvre du SNOIE;
- ♣ Maitriser et réaliser les différentes tâches de l'OSC lobbyiste dans le SNOIE ;
- Comprendre et utiliser les fiches du sous-processus communication et lobbying du SNOIE;
- ♣ Maitriser les types de produits attendus de l'OSC lobbyiste dans le SNOIE
- Connaître les techniques de communication et de lobbying ;
- Documenter méthodiquement les actions de lobbying autour des activités d'OIE;
- Maitriser l'organisation d'un entretien/interview.

3. Contenu de la formation

Cette formation qui se veut à la fois théorique et pratique, portera sur les points suivants :

- ➤ Introduction au lobbying et communication, assurer la mise en œuvre du sousprocessus Lobbying-communication du SNOIE
- Assurer le suivi administratif des rapports d'OIE
- Diffuser les rapports et les résultats d'OIE & Assurer la veille médiatique sur l'OIE
- Documenter les activités de lobbying
- Réaliser des rapports d'analyse et de synthèse des rapports d'OIE
- Rédiger et publier des articles pour les sites web du SNOIE
- Publier les rapports d'OIE sur les sites web du SNOIE
- Organiser et réussir des conférences de presse sur les résultats d'OIE
- Organiser, conduire et documenter une rencontre informelle
- Réaliser des entretiens/discussion avec des responsables du MINFOF
- ➤ Utiliser les NTIC³ pour diffuser les rapports et résultats d'OIE (NTIC=)

_

³ Facebook, mailing list, Twitter, site web du SNOIE etc

- Produire des rapports de suivi administratif (à concevoir)
- Produire des rapports de communication et de lobbying (à concevoir)
- Produire des Tdrs pour des rencontres informelles (à concevoir).

4. Profil des participants

Cette formation cible trois (03) personnes issues d'une (01) OSC engagées dans l'activité d'Observation Indépendante des activités forestières au Cameroun, et membres du SNOIE. Ces personnes seront formées comme observateurs indépendants externes (OIE) des activités forestières. Ces OSC seront retenues après un processus de sélection de candidature par un jury, suite à cet appel à candidature. Chaque organisation retenue rendra disponible pour toute la durée de la formation trois (03) personnels dont : le responsable de l'OSC lui-même, et deux employés au profil respectif de forestier et juriste.

Chaque OSC retenue pour la formation mettra à disposition 02 (deux) de ses personnels pour toute la durée de la formation, en plus du responsable de l'OSC lui-même. Le profil attendu pour les deux personnels est le suivant :

- Personnel 1 à former : Forestier ou environnementaliste ou domaines connexes, au moins Bac+2
- Personnel 2 à former : Juriste (discipline à préciser dans la fiche de candidature), au moins Bac+4.

5. Tâches de l'OSC lobbyiste prévues dans le SNOIE

Les 03 participants sont formés en tant que lobbyistes dans le SNOIE. Les tâches attendues du lobbyiste, et auxquelles les participants seront formés sont les suivantes :

➤ Tâche principal: assurer la mise en œuvre du sous-processus Lobbyingcommunication du SNOIE

Comme tâches spécifiques :

- Assurer la veille médiatique sur l'OIE
- Diffuser les rapports et les résultats d'OIE
- Assurer le lobbying, la communication publique et de masse
- Maintenir le lien avec les organes média
- Effectuer des rapports d'analyse et de synthèse des rapports d'OIE
- Rédiger et publier des articles pour les sites web du SNOIE
- Publier les rapports d'OIE sur les sites web du SNOIE
- Organiser et réussir des conférences de presse sur les résultats d'OIE

- Organiser, conduire et documenter une rencontre informelle
- Suivre les dossiers/courriers adressés au Ministère des Forêts (MINFOF)
- Réaliser des entretiens/discussion avec des responsables du MINFOF
- Utiliser les NTIC pour diffuser les rapports et résultats d'OIE.

6. Date et Lieu de la Formation :

La formation se déroulera à Bertoua⁴, du 24 au 29 Novembre pour la séance théorique, du 30 Novembre 2015 au 03 Décembre 2015 pour la séance pratique et 04 Décembre 2015, restitution des travaux de terrain et remise des attestations de participation.

7. Modalités de Candidature

Les OSC intéressés, rempliront la fiche de candidature, et la renverront aux adresses indiquées sur la fiche de candidature, avant la date limite prévue.

_

⁴ Le lieu sera confirmé aux candidats retenus